

MONDO TV France

52-54 rue Gérard
75013 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Le 1er juin 2023

MONDO TV France Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société MONDO TV France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MONDO TV France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 1er juin 2023


BDO PARIS
Représenté par Anne-Catherine FARLAY
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 10/04/2023

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	27 880 749	26 321 422	1 559 327	21,95	1 170 298	16,73
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	3 258 026		3 258 026	45,85	2 655 433	37,96
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	269 579	215 644	53 935	0,76	64 885	0,93
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	10 245		10 245	0,14	21 495	0,31
TOTAL (I)	31 418 599	26 537 066	4 881 533	68,70	3 912 111	55,92
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	485 598		485 598	6,83	1 190 605	17,02
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	3 570		3 570	0,05	10 982	0,16
. Personnel					16 254	0,23
. Organismes sociaux	630		630	0,01		
. Etat, impôts sur les bénéfices					219 257	3,13
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	29 975		29 975	0,42	41 742	0,60
. Autres	1 050 156		1 050 156	14,78	1 155 699	16,52
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instrument financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	627 824		627 824	8,84	430 273	6,15
Charges constatées d'avance	25 805		25 805	0,36	19 087	0,27
TOTAL (II)	2 223 557		2 223 557	31,30	3 083 899	44,08
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	33 642 156	26 537 066	7 105 090	100,00	6 996 010	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 2 029 729)	2 029 729	28,57	2 029 729	29,01
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 570 271	22,10	1 570 271	22,45
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	110 000	1,55	110 000	1,57
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-1 998 523	-28,12	-1 633 155	-23,33
Résultat de l'exercice	-267 718	-3,76	-365 368	-5,21
Subventions d'investissement	657 192	9,25	433 538	6,20
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	2 100 951	29,57	2 145 016	30,66
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires	764	0,01		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	1 394 815	19,63	2 925 281	41,81
. Découverts, concours bancaires	552 694	7,78	201 865	2,89
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers			41 889	0,60
. Associés	530 769	7,47	300 000	4,29
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 298 540	18,28	535 008	7,65
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	33 782	0,48	21 528	0,31
. Organismes sociaux	44 293	0,62	119 597	1,71
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 309	0,12	57 081	0,82
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 099	0,07	18 923	0,27
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 681	0,02	405	0,01
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	1 133 391	15,95	629 419	9,00
TOTAL (IV)	5 004 139	70,43	4 850 995	69,34
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	7 105 090	100,00	6 996 010	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 10/04/2023

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	831 475		831 475	100,00	2 317 852	100,00	-1 486 377	-64,12
Chiffres d'Affaires Nets	831 475		831 475	100,00	2 317 852	100,00	-1 486 377	-64,12
Production stockée								
Production immobilisée			1 783 730	214,53	2 912 124	125,64	-1 128 394	-38,74
Subventions d'exploitation			36 000	4,33	247 779	10,69	-211 779	-85,46
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			511 660	61,54	300 130	12,95	211 530	70,48
Autres produits			114 084	13,72	112 845	4,87	1 239	1,10
Total des produits d'exploitation (I)			3 276 949	394,11	5 890 729	254,15	-2 613 780	-44,36
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 908 732	229,56	2 649 463	114,31	-740 731	-27,95
Impôts, taxes et versements assimilés			14 404	1,73	22 632	0,98	-8 228	-36,35
Salaires et traitements			416 341	50,07	705 390	30,43	-289 049	-40,97
Charges sociales			172 068	20,69	91 839	3,96	80 229	87,36
Dotations aux amortissements sur immobilisations			607 366	73,05	2 308 882	99,61	-1 701 516	-73,68
Dotations aux provisions sur immobilisations			300 000	36,08	400 000	17,26	-100 000	-24,99
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			97 205	11,69	198 229	8,55	-101 024	-50,95
Total des charges d'exploitation (II)			3 516 115	422,88	6 376 434	275,10	-2 860 319	-44,85
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-239 166	-28,75	-485 705	-20,94	246 539	50,76
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			70 191	8,44	98 095	4,23	-27 904	-28,44
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			70 191	8,44	98 095	4,23	-27 904	-28,44
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-70 191	-8,43	-98 095	-4,22	27 904	28,45
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-309 357	-37,20	-583 800	-25,18	274 443	47,01

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 10/04/2023

COMpte DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	41 889	5,04			41 889	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	345 886	41,60	1 740 962	75,11	-1 395 076	-80,12
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	387 775	46,64	1 740 962	75,11	-1 353 187	-77,72
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	249	0,03	825	0,04	-576	-69,81
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	345 886	41,60	1 740 962	75,11	-1 395 076	-80,12
Total des charges exceptionnelles (VIII)	346 136	41,63	1 741 787	75,15	-1 395 651	-80,12
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	41 639	5,01	-825	-0,03	42 464	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			-219 257	-9,45	219 257	-100,00
Total des Produits (I+III+V+VII)	3 664 724	440,75	7 631 690	329,26	-3 966 966	-51,97
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 932 442	472,95	7 997 059	345,02	-4 064 617	-50,82
RÉSULTAT NET	-267 718	-32,19	-365 368	-15,75	97 650	26,73
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

SA MONDO TV FRANCE

« *Production Audiovisuelle de films d'animation* »

Société anonyme au capital de 2 029 729,16 €

RCS PARIS : 489 553 743

Siège social : 52, rue Gérard 75013 PARIS

Comptes annuels : ANNEXE

Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022

La société SA MONDO TV France se caractérise par les données suivantes au 31 décembre 2022 :

Total du bilan	7 105 090 €
Chiffre d'affaires	831 475 €
Déficit	267 718 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de la société SA MONDO TV FRANCE pour l'exercice ouvert du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, soit 12 mois d'exploitation.

Le sommaire est le suivant :

1. Règles et méthodes comptables
 - 1.1. Immobilisations corporelles
 - 1.2. Immobilisations incorporelles
 - 1.2.1. Les séries audiovisuelles d'animations terminées
 - 1.2.2. Les séries audiovisuelles d'animation en cours
 - 1.2.3. Les frais préliminaires
 - 1.2.4. Méthode d'amortissement
 - 1.2.5. Dépréciations
 - 1.3. Les autres immobilisations incorporelles
 - 1.3.1. Les logiciels
 - 1.4. Immobilisations financières
 - 1.5. Créances clients et autres créances
 - 1.6. Capital
 - 1.7. Subventions d'investissement
 - 1.8. Co-producteurs
 - 1.9. Produits constatés d'avance
 - 1.10. Crédit d'impôt

2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat
 - 2.1. Immobilisations et amortissements
 - 2.2. État des créances
 - 2.3. Éléments relevant des entreprises liées
 - 2.4. Produits à recevoir et charges constatées d'avance
 - 2.5. Charges à payer
 - 2.6. Capitaux propres
 - 2.7. État des échéances des dettes
 - 2.8. Ventilation du chiffre d'affaires
 - 2.9. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat de l'exercice
3. Informations complémentaires
 - 3.1. Situation fiscale latente
 - 3.2. Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants
 - 3.3. Effectif
 - 3.4. Engagements de complément de retraite
 - 3.5. Honoraire du commissaire aux comptes
 - 3.6. Engagements hors bilan reçus
 - 3.7. Engagements hors bilan consentis
 - 3.8. Consolidation
 - 3.9. Événement post-clôture
 - 3.10. Événement significatif de l'exercice

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-08 et du plan comptable général 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations corporelles

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles sont définies par le règlement n°2014-03 du 6 juin 2014.

Une analyse des immobilisations a été effectuée, il en ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composant ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

Concernant les durées d'amortissements : les durées antérieurement appliquées correspondent à des durées réelles d'utilisation. Après étude aucun retraitement n'est pratiqué.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

- Matériel professionnel : 2 à 5 ans
- Matériel informatique : 2 à 5 ans
- Agencements-installations : 8 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans

1.2. Immobilisations incorporelles

1.2.1. Les séries audiovisuelles d'animations terminées

Les séries audiovisuelles d'animations terminées sont valorisées à leur prix de revient. Le prix de revient est calculé à partir des apports et des charges directement affectables, y compris les droits d'auteurs. Les frais financiers sont inclus dans le coût du film. La base d'amortissement est constituée par le prix de revient diminué des apports des co-producteurs.

1.2.2. Les séries audiovisuelles d'animation en cours

Pour les séries audiovisuelles d'animation en cours le même principe de valorisation est adopté. Les parts de co-production et les aides figurent au passif du bilan, soit en produits constatés d'avance ou en dettes sur immobilisations.

1.2.3. Les frais préliminaires

Les frais préliminaires sur des productions en cours de développement sont immobilisés que si à la clôture de l'exercice ils ont des probabilités d'aboutir.

1.2.4. Méthode d'amortissement

L'application des règlements CRC n°2002-10, CRC 2003-07 et CRC 2004-06 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs implique que le mode d'amortissement reflète le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Cet amortissement économique doit être pratiqué sur la valeur brute de l'immobilisation incorporelle, déduction faite de l'amortissement sur subventions CNC pour lesquelles un agrément définitif a été obtenu. (Amortissement prioritaire sur les subventions)

La société a décidé d'appliquer le dispositif doctrinal de 1952 à savoir, les producteurs d'œuvres audiovisuelles et les distributeurs de films cinématographiques peuvent calculer l'amortissement de leurs films ou de leurs droits selon des modalités particulières.

Chaque film ou droit peut tout d'abord être amorti, à la clôture de l'exercice, à hauteur des recettes nettes provenant de son exploitation au cours de ce même exercice.

L'amortissement d'une œuvre non complètement amortie, peut être complété à due concurrence par prélèvement sur les recettes nettes disponibles d'autres films dans la limite de la date Dernier Tour Manivelle.

L'amortissement d'une œuvre peut être amorti linéairement à compter de la date du visa ou du PAD sur 3 ans.

1.2.5. Dépréciations

Chacune des œuvres du catalogue est dépréciée si sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage.

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

La société détermine la valeur d'usage de ses œuvres en fonction entre autre de l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus. Les flux nets de trésorerie attendus proviennent des prévisions de recettes établies par les distributeurs à la demande de la Direction. La réalisation des prévisions de recettes peut présenter un caractère incertain. S'il s'avère que la valeur d'usage est inférieure à la valeur nette comptable de l'œuvre, une dépréciation est constatée

1.3. Les autres immobilisations incorporelles

1.3.1. Les logiciels

Les logiciels sont évalués à leur coût d'achat et amortis sur un an.

1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent des dépôts de garantie pour des loyers, des cautions remises aux fournisseurs.

1.5. Créances clients et autres créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le recouvrement devient aléatoire.

1.6. Capital

Le capital correspond aux apports fait par l'actionnaire unique lors de la constitution de la société et lors des augmentations de capital intervenues. Mondo TV France est la filiale de la société de droit italien Mondo TV S.P.A. Les primes d'émissions résultent de la conversion des obligations effectuées au cours de l'exercice.

1.7. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement concernent les subventions du CNC, des collectivités publiques et du programme européen MEDIA pour la production des œuvres. Dans l'hypothèse où la subvention d'investissement serait conditionnée à des critères spécifiques, par mesure de prudence, nous ne constatons que les sommes encaissées.

Ces subventions sont rapportées au résultat en produits exceptionnels de l'exercice au

cours duquel les œuvres ont obtenu leur PAD ou leur visa d'exploitation. Elles sont neutralisées par une dotation aux amortissements du même montant en charges exceptionnelles.

1.8. Co-producteurs

Les apports coproducteurs sont comptabilisés au passif du bilan lorsque l'œuvre est en cours de production.

1.9. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent des financements engagés pour des films en cours et dont la contrepartie est constatée pour partie en facture à établir.

1.10. Crédit d'impôt

Les articles 220 sexies, 220 F et 223 O du code général des impôts instituent pour les œuvres cinématographiques et audiovisuelles, un crédit d'impôt calculé sur des dépenses spécifiques de production.

Ce dispositif est encadré par deux agréments délivrés par le Centre National de la cinématographie, l'un provisoire et l'autre définitif délivré une fois l'œuvre terminée. Cet agrément définitif atteste que l'œuvre a effectivement rempli les conditions permettant de bénéficier du crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé année par année et constaté comptablement au crédit du compte "695 - impôt sur les sociétés" par la contrepartie du compte "444 – Créance d'impôt sur les sociétés" à l'actif du bilan que le film soit en cours ou terminé.

2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

2.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeurs brutes au 01/01/2022	Acquisitions / Virement de poste à poste	Cessions / virement de poste à poste	Valeurs brutes au 31/12/2022
Immobilisations Incorporelles	29 424 276	2 964 867	1 250 368	31 138 775
Films	26 638 856	1 181 137	69 231	27 750 763
Films en cours	2 655 433	1 783 730	1 181 137	3 258 026
Application smartphone	102 826			102 826
Logiciels	27 161			27 161
Immobilisations Corporelles	259 585	9 994	0	269 579
Agencement	75 325	9 994		85 319
Matériel de bureau	170 022			170 022
Matériel de transport	14 238			14 238
Immobilisations financières	21 495	0	11 250	10 245
Dépôts et cautionnements	21 495		11 250	10 245
Actif immobilisé	29 705 356	2 974 861	1 261 618	31 418 599

Amortissements	Amortissements au 01/01/2022	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2022
Immobilisations Incorporelles	24 689 112	932 309	0	25 621 421
Films	24 560 134	931 300	0	25 491 435
Application smartphone	102 826			102 826
Logiciels	26 152	1 008	0	27 161
Immobilisations Corporelles	194 700	20 944	0	215 644
Agencements	35 960	7 519		43 479
Matériel de bureau	144 502	13 424		157 926
Matériel de transport	14 238			14 238
Total amortissements	24 883 812	953 253	0	25 837 065

2.2. État des créances

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

2.3. Éléments relevant des entreprises liées

Les montants concernant les entreprises liées sont les suivants :

Poste	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Créances clients	265 098
Autres dettes	0
Chiffre d'affaires	123 437

Toutes les transactions effectuées avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

2.4. Produits à recevoir et charges constatées d'avance

Ces charges et produits sont à échéance à moins d'un an.

2.5. Charges à payer

L'état des charges à payer est à échéance à moins d'un an.

2.6. Capitaux propres

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme le présente le tableau ci-dessous.

	au 01/01/2022	Affectation	2022	au 31/12/2022
Capital	2 029 729			2 029 729
Prime d'émission	1 570 271			1 570 271
Réserve légale	110 000			110 000
Autres Réserves	0			0
Report à nouveau	-1 633 155	-365 368		-1 998 523
Résultat de l'exercice	-365 368	365 368	-267 718	-267 718
Situation nette	1 711 477	0	-267 718	1 443 759
Dividendes		0		

Le capital est divisé en 195 037 250 actions de 0,0104 euros chacune.

2.7. État des échéances des dettes

	Total	à moins d'un an	de 1 a 5 ans	plus de 5 ans
Découvert bancaire	552 694	552 694		
Emprunts et dettes financières	1 395 579	1 273 704	121 875	
Dettes financières de coproductions	530 769	530 769		
Dettes fournisseurs	1 298 540	1 298 540		
Dettes fiscales et sociales	91 484	91 484		
Dettes à l'égard des actionnaires	0	0		
Autres dettes	1 681	1 681		
Total	3 870 747	3 748 872	121 875	

2.8. Ventilation du chiffre d'affaires

La société a une activité de production audiovisuelle de films d'animation

Pour cet exercice la société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 831 475 €.

2.9. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat de l'exercice

Néant.

3. Informations complémentaires

3.1. Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte :

- des décalages dans le temps entre la comptabilité de certains produits dans le résultat fiscal (différences temporaires),
- des impôts à payer sur des éléments de capitaux propres qui, en raison de

dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés.

Compte tenu de ses déficits fiscaux la société dispose d'une économie d'impôt latente de 1 423 989 € au taux de 25%.

3.2. Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants

Ces informations ne sont pas communiquées pour respecter la confidentialité.

3.3. Effectif

L'effectif moyen au 31 décembre 2022 est de 5 salariés.

3.4. Engagements de complément de retraite

Compte tenu de l'effectif de 4 permanents, l'engagement de retraite est jugé non significatif.

3.5. Honoraire du commissaire aux comptes

Les honoraires au titre de la mission de contrôle légal s'élèvent à 18 645 € et au titre des services autres que la certification des comptes à 0 €.

3.6. Engagements hors bilan reçus

La société détient un droit à recettes sur la série Gawayn dont elle est coproducteur.

Le Fonds de soutien disponible auprès du CNC au 31 décembre 2022 est de 1 470 615 €.

3.7. Engagements hors bilan consentis

Néant.

3.8. Consolidation

La société est consolidée dans le groupe Mondo TV S.P.A.

3.9. Evénement post-clôture

Néant.

3.10. Evénement significatif de l'exercice

Néant.